



interliaisons

Documents
pour le débat

NOVEMBRE
2013
N° 99

Syndicalisation *et* structures

SYNDICALISATION ET STRUCTURES : MISSION REMPLIE ?

Le travail de la commission *Réflexions et Propositions* touche à sa fin.

Ces trois dernières contributions vont mettre un terme à ces échanges par *Interliaisons* interposée.

Merci à tous les camarades et les organisations qui nous ont fait parvenir leurs contributions et ainsi enrichi la réflexion commune.

Il est temps, maintenant de laisser la Commission Exécutive et le Comité Général s'emparer de ce dossier pour le traduire en propositions à mettre en débat dans le cadre de la préparation de notre congrès de mars 2014.

Les rencontres avec les différentes organisations des USR et UFR, les échanges avec les militants, les contributions personnelles ou collectives

reprises dans *Interliaisons*, ont eu un effet de « remue-ménages » salubre.

Cela a permis que nos militants s'interrogent sur le fonctionnement de leurs différentes structures locales, analysent leurs atouts et surtout leurs faiblesses.

Mais toutes ces réflexions sur notre organisation, sur les structures n'ont eu d'intérêt que parce qu'elles ont été menées au regard du syndicalisme tel que définit dans nos décisions de congrès et de l'activité de proximité que nous voulons déployer avec les retraités.

L'organisation à mettre en place est celle qui sera adaptée à l'activité que nous souhaitons déployer pour défendre nos revendications, qu'elles concernent le local, le départemental, le régional ou le national.

Les structures n'ont de sens que pour cela.

Hélène Salain

Jean-Jacques Dumas, secrétaire de l'USR-CGT 07

RÉFLEXIONS SUR STRUCTURATION SYNDICALISME RETRAITÉS *

Le document de l'UCR sur la structuration a le mérite de poser un débat qu'il est urgent de mener.

Nous avons besoin de travailler à une structuration efficace qui permette la syndicalisation de masse.

Ce travail de réflexion doit se faire tout en regardant ce qui se fait déjà : les différences d'organisation liées à l'histoire, à la profession ou au territoire ! A mon sens, il ne peut y avoir de réponse uniforme. Nous devons donc réfléchir à une structuration assez souple pour que chacun s'y retrouve.

Les statuts de l'UCR prévoient une structuration en UFR au niveau de la profession, en USR au niveau des départements et en USLR au niveau des bassins de vie ! Quelques puissent être les avancées, cette base semble la bonne, même s'il y a lieu de tenir compte des expériences locales. Par exemple, l'Ardèche est structurée en Union Locale des Sections de Retraités, et non en Union des Sections Locales de Retraités comme prévu statutairement. Les ULSR forment le socle de l'USR. Des Unions Locales ont acté dans leurs statuts l'existence de l'ULSR, avec droits et devoirs. Pour notre département, le découpage UL convient bien au travail syndical des retraités. De plus, sur la question du reversement des cotisations, cela simplifie la tâche. Chaque section de retraités est rattachée à une UL. Comme partout, nous avons deux types de sections : les sections professionnelles et les sections multi professionnelles. Il y a un attachement des adhérents à la section professionnelle. Certainement que la précarisation de l'emploi entrainera à terme une modification des comportements.

Mais l'empreinte professionnelle est encore très forte pour un corps militant et syndiqué pour qui l'attachement à une entreprise ou une profession est le reflet de toute une vie de labeur. De plus, nous nous rendons compte que les AG professionnelles sont toujours fournies. Il y a encore sur certaines profession des liens étroits entre actifs et retraités, par le statut, la convention collective, la mutuelle, voir par les activités sociales du Comité d'entreprise. S'affranchir de ce lien serait mal vécu par nombre de syndiqués.

Mais bien plus, cela pourrait avoir des conséquences revendicatives. Par exemple, le lutte des retraités cheminots pour le paiement trimestriel de leur pension est efficace car bien dans le cadre professionnel. Les cheminots fondus dans la masse d'une multi pro n'auraient certainement pas eu la même mobilisation. De même, les tentatives de remise en cause, du droit des retraités à bénéficier des activités sociales des CE dans certaines entreprises, pourraient aboutir s'il y avait la déconnexion entre le syndicat de l'entreprise et la section de retraités.

La section professionnelle est également bien placée pour travailler la continuité syndicale avec le syndicat. Et là, où cela existe, il y a une efficacité certaine. Sur nos ULSR, nous nous rendons compte que la vie interprofessionnelle est assurée en grande partie par les militants des sections professionnelles. La structuration en sections professionnelles n'est donc pas un frein. La plupart du

temps, les militants passe beaucoup plus de temps sur l'activité de l'ULSR que dans leur propre section.

C'est d'ailleurs dans l'ULSR que se gère la section multi professionnelle. Cette section multi pro permet 2 choses :

- accueillir les syndiqués de professions inorganisées ;
- travailler le renforcement par des initiatives publiques de l'ULSR

Il existe des ULSR (AUBENAS) où lorsqu'il y a suffisamment de syndiqués de la même profession, il crée une section professionnelle, s'il y a une demande des syndiqués.

La structuration est étroitement liée à la vie des retraités. Si la structuration professionnelle à son importance sur certains aspects revendicatifs, la totalité des retraités se retrouve pour des exigences sur

Bulletin de liaison de la CE et du Comité Général de l'UCR-CGT

leur bassin de vie. Sur notre département, cela fonctionne bien, même s'il reste beaucoup de chose à améliorer.

Et la syndicalisation des retraités ne peut être que le fruit de ce travail de mise en commun.

Il est vraiment nécessaire d'adapter notre structuration au plus près du vécu de nos syndiqués retraités sur le terrain. La vie syndicale n'est certainement pas la même pour les retraités CGT du plateau ardéchois que pour les retraités de l'agglomération lyonnaise !

La vérité de l'organisation CGT retraitée en Ardèche n'est certainement pas non plus celle d'un autre département. Prenons donc garde à ne pas vouloir tout uniformiser au risque de chloroformer !

Dans le même temps, où nous menons la réflexion sur la structuration, il est nécessaire de travailler les moyens pour nos sections, nos USLR ou ULSR. Car si le passage au 1% est un des vecteurs d'amélioration, le financement des USLR ou ULSR est posé ! Car, en ne traitant pas cette question, nous pourrions aboutir à une structuration forcée par les questions financières. En effet, une structuration par un regroupement de tous les syndiqués dans une même section multi pro réglerait la question, mais poserait, à mon sens, d'autres difficultés sur le plan revendicatif et sur la syndicalisation elle-même.

Or actuellement, en Ardèche, nous avons plusieurs types de fonctionnement :

-Des ULSR, qui ont leur propre trésorerie (LE TEIL) et qui vivent par les ristournes de la multi pro, par le paiement de factures ou des dons des sections pro et de l'UL, et par des initiatives financières (LOTO, Tombola,..) ;

-Des ULSR (AUBENAS) dont l'UL abonde une ligne de trésorerie.

Dans un cas, nous avons des ULSR qui gèrent leur trésorerie et dans d'autres des ULSR qui dépendent d'une ligne de trésorerie de l'UL.

La part de cotisation retraité ristournée par COGETISE aux UL n'est pas systématiquement mise dans le fonctionnement du syndicalisme retraité. Il y a donc une réflexion à mener sur la méthode de financement en même temps que la structuration.

L'USR 07 tiendra un Comité Général spécifique sur cette question pour préparer le congrès de l'UCR.

Jean-Jacques Dumas, secrétaire de l'USR-CGT 07

** Attention ! Ce texte est une réflexion personnelle basée sur l'expérience et non sur un débat dans l'USR*

Gérard Denis - membre du bureau national de l'UFR Cheminots

Réflexion sur l'organisation des retraités dans la CGT

Le débat lancé par la commission « Réflexions et Propositions » concernant le syndicalisme des retraités, s'appuie sur une situation inquiétante qu'est la diminution du nombre de syndiqués retraités et les difficultés d'avoir une continuité syndicale à la hauteur des enjeux.

Il est évident qu'avec un peu plus de 110.000 syndiqués pour 16 millions de retraités environ dans le pays, nous sommes loin d'avoir le rapport de force nécessaire pour faire aboutir nos revendications.

Ce constat étant fait, il nous faut, à mon avis, avant de proposer de nouvelles structures, analyser, étudier, pourquoi avec la structuration actuelle, nous rencontrons des difficultés pour renforcer l'organisation.

- Comme l'on dit des camarades dans leurs contributions, il y a une méconnaissance du syndicalisme des retraités, chez les salariés, dans la population en général. Il est vrai que les médias ne nous aident pas dans cette réflexion en présentant souvent les retraités comme des citoyens « heureux », qui ont les moyens de partir en vacances en Afrique du Nord ou même de vivre définitivement dans ces pays.
- Il est vrai aussi, que dans la CGT la préoccupation première n'est pas les retraités, même si l'on peut noter, depuis quelques temps, une nouvelle évolution dans la réflexion sur ce thème.

Il est à noter que si nous rencontrons des difficultés en matière de continuité syndicale, toutes les structures de la CGT ne sont pas au même niveau dans leur volonté d'organiser les retraités en sections syndicales, avec leurs revendications spécifiques bien évidemment, mais intégrées dans le syndicat.

C'est cette structure (le syndicat) qui a la connaissance de ses syndiqués, de leur âge, de la date de leur départ en retraite. C'est donc bien eux qui sont les mieux à même de les « transférer » dans la section « retraités ».

Je dis « transférer », car encore trop de syndicats arrêtent l'adhésion au moment de la retraite, ce qui oblige le camarade à ré adhérer dans la section.

Ceci est une aberration !

Dans l'association de pêcheur à la ligne, de collectionneur, dans les partis politiques (quels qu'ils soient), il n'y a pas d'arrêt de l'adhésion lors du passage à la retraite !

Cela doit être la même chose dans notre organisation syndicale. C'est donc bien d'un simple transfert à l'intérieur d'une même structure (le syndicat) dont il s'agit, avec évidemment modification de la cotisation puisque la pension n'est pas si élevée que le salaire.

- Dans l'absolu, un syndicat est formé de syndiqués qui seront en retraite un jour, donc chaque syndicat devrait avoir une section syndicale de retraités. Cela éviterait certainement les difficultés que nous rencontrons en matière de continuité syndicale. Mais il est vrai, et cela est dommageable, que certaines fédérations, certains syndicats, n'en n'ont ni l'envie, ni la volonté.
- Car, lorsque la question de la continuité est posée, sous différentes formes, d'ailleurs, les résultats se font sentir.

Je prendrai l'exemple de ma fédération, où nous avons inclus depuis un peu plus d'un an, dans les stages de Secrétaires généraux de Syndicat et Secrétaires à l'organisation, un thème « concernant la place des retraités dans la Société et dans la CGT », nous constatons dans nos réunions régionales « Orga », une prise en compte, non seulement de la nécessité de la continuité syndicale, mais aussi de l'existence du syndicalisme « retraités » et de nos revendications.

Bulletin de liaison de la CE et du Comité Général de l'UCR-CGT

Ce n'est pas encore au niveau qu'on le souhaiterait, mais cela avance.

Nous avons engagé un travail dans nos structures pour avoir une meilleure connaissance des « retraitables » dans l'année et les années à venir, s'appuyant sur le constat que les continuités syndicales réalisées plus les adhésions, étaient inférieures au nombre de décès plus les démissions.

Et évidemment, réussir la continuité syndicale n'empêche pas d'être dans le même temps structuré dans le territoire à travers les ULSR ou les USR, de manière à travailler au rapport de force pour satisfaire la revendication de proximité.

L'ULSR étant composée des sections des retraités existant sur son territoire ou environnement, elle est la structure de proximité qui permet d'être au plus près des retraités sur leurs lieux d'habitation. Elle peut aussi mettre en place des « collectifs de quartiers » lorsqu'il existe une forte densité de retraités sur certains sites.

Comme cela a été dit dans le document de la commission, notre syndicalisme doit prendre en compte les conséquences sociales de l'allongement de la durée de vie. Les besoins sont différents selon que l'espérance de vie est de 10 ans ou de 30 ans. L'accès aux soins et le pouvoir d'achat sont des éléments revendicatifs importants pour les retraités qui peuvent et doivent être défendus globalement avec la CGT toute entière, car nous sommes tous concernés, mais nous avons des revendications spécifiques concernant le logement, les transports, les services de proximité, l'accès à la culture, etc.... Dont la structure locale doit s'approprier pour exiger la satisfaction des revendications locales.

Le fait de proposer des structures nouvelles ne résoudra pas, à mon avis, les difficultés rencontrées, que ce soit en matière de continuité syndicale, de connaissance du syndicalisme retraité.

Avons-nous envie de le faire connaître, de le développer ?

C'est bien avant tout un problème de volonté, de conviction, qui fera que nous nous renforcerons.

Concernant l'adhésion, il est évident que cela est une nécessité, car la seule continuité syndicale ne fait que conserver le nombre de syndiqués que nous avons à la CGT.

Le potentiel pour renforcer l'organisation existe, là aussi, dans la section, dans l'ULSR, dans l'USR, quel plan de travail met-on en place, en s'appuyant sur la proximité, sur son environnement proche, pour proposer aux retraités de venir renforcer la CGT démontrer son utilité ?

Gérard Denis - membre du bureau national de l'UFR Cheminots

Contribution au débat - du bureau National de l'UFR Métallurgie

Syndicalisation/Structures/Évolution

Notre bureau UFR Métaux du 26 mars 2013 a abordé, en présence d'Hélène Salaün du bureau UCR, les réflexions et propositions avancées par l'UCR dans le cadre de son prochain congrès sur « syndicalisation, structures, territoires, continuité syndicale », auquel notre UFR ajoute en titre « Professions ».

Voici nos premières réflexions sur le document de la commission de l'UCR.

PARTIR DE NOTRE DÉMARCHE CGT

Tout d'abord il a été souligné que notre 10^{ème} congrès UFR métaux de 2012 a débattu en partie de ces questions, tracé des pistes de travail, décidé d'objectifs concrets.

Il nous semble important de partir en priorité d'une démarche avant de décider de structures ; le revendicatif est le socle déterminant pour la syndicalisation et la continuité syndicale pour un rapport de force gagnant.

Il nous faut prendre en compte la diversité des préoccupations des actuels et futurs retraités en amont dans l'entreprise avec le syndicat et sur les lieux de vie, de trouver les lieux d'accueil pour tous avec une qualité de vie syndicale adaptée à cette nouvelle vie de retraité.

GAGNER SUR L'UTILITÉ DU SYNDICALISME RETRAITÉ DANS LA SOCIÉTÉ ET DANS LA CGT

Cela devrait être notre fil rouge car nous mesurons bien que le syndicalisme retraité n'est pas connu et reconnu et que les campagnes sur les « retraités privilégiés » s'intensifient et constituent un enjeu idéologique.

L'approche et l'accroche, la vie à la retraite et les motivations, sont vécues de manière diversifiée suivant l'âge et la catégorie professionnelle, nous avons donc besoin pour cela d'un état des lieux précis de l'entreprise aux lieux de vie.

Il nous semble que l'entreprise, lieu de créations de richesses, demeure le lien pertinent pour revendiquer à partir nos besoins professionnels et par voie de conséquences pour ceux sur les lieux de vie.

Même si nous avons quitté l'entreprise le Medef s'occupe de nous à la retraite, que ce soit par la désindexation de nos pensions, les attaques sur les retraites complémentaires, sur la santé mais plus généralement par l'abaissement du « coût du travail » qui touche l'ensemble du monde du travail.

Aussi nos exigences revendicatives de retraités et nos convergences avec les salariés sont plus que jamais d'actualité et se traduisent dans les luttes actuelles mais aussi dans celles à venir, pour construire ensemble de manière intergénérationnelle une société pour tous les âges.

SE DÉPLOYER VERS LES SYNDIQUÉS ET RETRAITÉS DE LA MÉTALLURGIE

Pour cela la syndicalisation et la continuité syndicale doivent devenir une priorité au moment où dans notre profession nous recensons plus d'1,2millions de retraités et que plus de 470 00 salariés de la métallurgie partent en retraite dont plus de 3200 syndiqués.

Des premières expériences dans les entreprises et sur les territoires, en lien avec les actifs, pour préparer en amont le départ à la retraite, définir des revendications spécifiques et agir, commencent à porter leurs fruits avec des résultats (sur mutuelle, amiante, discriminations...) et en terme de syndicalisation, mais restent encore insuffisantes.

Bulletin de liaison de la CE et du Comité Général de l'UCR-CGT

Aussi notre dernier congrès UFR métaux a décidé de travailler, avec notre fédération et nos USTM, l'intégration de nos revendications spécifiques retraités dans nos projets de convention collective régionale et de faire de la continuité syndicale et la création de bases nouvelles un axe de travail majeur.

LA PLACE DES SYNDIQUÉS RETRAITÉS DANS LA CGT ET DANS NOTRE VIE SYNDICALE

Pourquoi se syndiquer à la retraite, quelle utilité et efficacité du syndicalisme retraité, quels sont nos interlocuteurs...autant de questions qui nous sont posées, y compris parmi nos militants et anciens dirigeants à tous les niveaux de la CGT.

Pourtant nombre d'entre eux se retrouvent dans le milieu associatif et politique, dans les amicales d'entreprises, d'autres dans des structures de la CGT (UL, CESR, IHS...)

D'autre part nous constatons que des syndiqués retraités restent dans les syndicats actifs et sont parfois isolés (**près de 12 000 selon l'UCR**), également pour notre profession plus de 60% de nos syndicats d'entreprises n'ont pas de sections retraités.

Cela ne pose-t-il pas la question sur la place, le rôle, la représentativité des retraités dans la CGT comme vient de le révéler entre autre le débat au 50^{ème} congrès qui doit se poursuivre dès maintenant et plus largement ?

Le mode de vie de nos sections UFR, notre qualité de vie syndicale avec la place centrale du syndiqué, sont aussi interpellés par les nouvelles générations de retraités qui ont connu des situations et des manières de militer différentes de notre génération.

Aussi nous pensons que la préparation à la retraite (le patronat s'en occupe lui) doit devenir un axe de travail en lien avec le syndicat d'entreprise, que la formation syndicale et notre communication à tous les niveaux de la CGT doivent intégrer cette dimension du syndicalisme retraité.

Cela passe pour notre UFR par une coopération plus étroite avec notre fédération, nos USTM, nos syndicats, à partir d'un état des lieux, de rencontres décentralisées actifs et retraités avec nos directions fédérales et UFR, de plans de travail et un suivi, de journées d'études, un module sur la continuité syndicale.

NOTRE DÉMARCHE EN TERRITOIRE

C'est dans une même démarche, nous semble-t-il, que nous devons travailler en territoire la continuité revendicative sur les lieux de vie en lien avec les USR, mais nous pensons que cela doit se faire en duo et que c'est l'activité interprofessionnelle que nous avons à plus et mieux intégrer dans nos UFR.

Les retraités sont concernés par les enjeux et le dialogue social en territoire, à partir de leurs propres revendications (transport, logement, culture, perte autonomie...) et en lien avec celles des salariés et privés d'emplois.

Mais, par exemple, comment travailler ensemble entre professions, actifs et retraités, organisations CGT sur un territoire, sur des projets d'activités industrielles et de création d'emplois, dans les domaines de la domotique, de la télémédecine, du médical... qui concernent plus particulièrement les besoins des retraités ?

Dans l'Isère la lutte des salariés de Thalès, avec les fédérations de la métallurgie et de la santé, les organisations CGT du département et les retraités ont permis de gagner le maintien du site, des emplois et des savoir-faire dans le médical.

UN BESOIN DE CONNAISSANCE

Nous remarquons d'autre part l'isolement et le manque de connaissance de nos syndiqués métaux dans les sections multiprofessionnelles qui ne reçoivent aucune information, notamment Vie Nouvelle, et ne peuvent participer à nos initiatives.

Bulletin de liaison de la CE et du Comité Général de l'UCR-CGT

Plus de 9000 syndiqués retraités de différentes professions sont coupés de leur UFR et Cogetise est incapable de les identifier par manque de connaissance, il nous semble important d'aborder aussi cette question et de trouver rapidement des solutions.

SE RENCONTRER, S'ORGANISER, SE MOBILISER DANS LA PROXIMITÉ

Sur l'organisation des retraités sur le territoire proposée dans le document UCR il nous semble qu'une nouvelle structure de syndicat ne réglerait pas plus les difficultés rencontrées aujourd'hui dans les USR ou USRL ou sur les 1000 points de rencontres.

Par contre réunir les syndiqués retraités de différentes professions sur un même territoire permettrait déjà de se connaître, d'aborder les besoins et les revendications des retraités, de décider d'initiatives d'actions et de syndicalisation.

Cela pourrait s'organiser en commun UFR et USR au travers par exemple d'un collectif où chacun aurait les mêmes objectifs et engagerait ses forces organisées pour se déployer vers la grande masse des retraités.

L'expérience sur des départements autour du *4 pages* retraite où des UFR se sont engagés vers les retraités de leur profession et dans des initiatives avec les USR nous semble intéressante et à poursuivre.

Continuité revendicative et syndicale sont indissociables, c'est dans cette démarche que nous trouverons ensemble les outils et les moyens de rassembler les retraités actuels et futurs de l'entreprise aux lieux de vie.

Le bureau National de l'UFR Métallurgie